



Bagnolet le 08/04/2020

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Economie et des Finances
139 rue de Bercy
75012 Paris

Monsieur le Ministre,

Depuis le début de la crise sanitaire, les entreprises bancaires et financières et, à travers elles, leurs salariés, se mobilisent pour participer à la lutte contre les méfaits du Covid 19 afin d'enrayer la crise sanitaire et économique qui impacte notre pays.

L'ensemble des responsables et militants de notre organisation syndicale se sont attelés, depuis le premier jour, à soutenir et exiger dans les entreprises la mise en œuvre des directives gouvernementales. Si nous avons pu noter initialement une volonté patronale de traiter principalement les impacts sur notre activité commerciale, la dimension humaine de préservation de la santé des salariés et de nos clients semble peu à peu faire son chemin dans l'esprit de nos employeurs.

L'UNSA défend des valeurs républicaines et humanistes. A ce titre, nous mettons tout en œuvre pour être un syndicat de solutions et notre audience, en constante progression dans toutes les branches des professions de banques, assurances et sociétés financières atteste du bienfondé de notre démarche. Si nous sommes quasi représentatifs dans l'AFB, notre présence va jusqu'à être majoritaire dans la branche Caisse d'Epargne.

A ce titre, nous avons pris nos responsabilités dans cette lutte contre la pandémie et répondons présent à la mobilisation nationale proclamée par notre Président.

C'est à travers l'échange, le dialogue et le respect de chacun que nous avons pu faire passer certaines règles dans le cadre du partage des bonnes pratiques.

A titre d'exemple, nous avons préconisé :

- La mise en place des gestes barrière dès les premiers jours
- Le filtrage de la clientèle de nos agences, prônant les contacts à distance comme modèle commercial, le rendez-vous physique restant possible uniquement en cas d'absolue nécessité,
- La mise en place de plexiglas aux accueils, préservant ainsi les salariés et notre clientèle de risques supplémentaires de contamination,
- La prise de contact préalable à destination des allocataires des minima sociaux par SMS pour organiser les flux et assurer ainsi pleinement notre rôle social auprès des plus démunis,
- La possibilité d'effectuer des retraits aux distributeurs, pour les clients sans carte, par le biais d'un code envoyé par SMS
- Le déploiement des portails informatiques professionnels sur des postes privés pour le télétravail, assurant ainsi la continuité de notre activité, notamment auprès des PME, PMI, artisans et autres professionnels,
- La mise en place d'équipes de travail sur site en alternance par semaine afin de préserver au mieux la continuité de nos services auprès de la nation,
- La désinfection systématique des sites en cas de suspicion et retrait immédiat de toute l'équipe, ceci toujours dans une logique de préservation du maintien de notre activité.

Je vous éviterai une liste à la « Prévert » des solutions pour lesquelles nous avons œuvré, mais je souhaite insister sur le rôle actif des corps intermédiaires que sont les syndicats dans cette crise. C'est à ce titre que je souhaite vous saisir car, si les mentalités changent, cela se fait de manière disparate d'un établissement à un autre.

Fédération Banques,
Assurances et Sociétés financières

21 rue Jules Ferry - 93177 Bagnolet Cedex - 01 48 18 88 22 ou 15 - 06 43 46 23 50

Courriel : sec.fede.ba@unsa.org - Site : <http://banques-assurances.unsa.org> -  Unsa Banques Assurances
Immatriculé à la Préfecture de Paris par le numéro 19301 le 11/12/1998

Le Président de la République a qualifié la lutte contre le Covid-19 de guerre sanitaire. Pour que les secteurs d'activité représentés par notre fédération participent pleinement à la réussite de cette opération, nous exprimons ici plusieurs demandes fortes pour lesquelles nous sollicitons votre intervention. Ainsi nous sommes en attente :

- De règles claires s'imposant à l'ensemble des participants.
- D'un cadre de discussions se situant au niveau de la branche ou de l'entreprise, cela nous importe peu dès lors que l'efficacité est au rendez-vous. En effet, le dialogue social ne peut être le même dans une branche mono-entreprise comme les Caisses d'Épargne, les Banques Populaires, Crédit Mutuel voire Crédit Agricole que dans une branche multi-entreprises telle l'AFB.
- De mesures de santé publique imposées à défaut d'être mises en œuvre par nos entreprises. Certaines d'entre elles se contentent de la stricte application des gestes barrière, laissant ainsi les agents en contact avec la clientèle sans masque, sans gants, sans gel hydroalcoolique, attitude pouvant mettre en danger la vie des salariés.
- De directives sur la conduite à tenir en cas de suspicion et/ou de contact avec des personnes contaminées, les pratiques étant trop souvent laissées au libre arbitre des entreprises. Il en résulte une multitude de démarches plus ou moins adaptées. Cette disparité entraîne incompréhension, inquiétude et méfiance, là où notre rôle commun est de rassurer et de préserver.

Nous insistons donc à nouveau sur la nécessité impérieuse d'appliquer des règles sanitaires claires, communes et plus ambitieuses que les minimas définis (désinfection, quarantaine, mobilité contrôlée du personnel entre les points de ventes, etc.). La pérennité de notre activité au service de la nation en dépend.

Nous tenons aussi à porter à votre connaissance certaines pratiques qui, dans un contexte où la solidarité et l'engagement collectif sont fortement sollicités, nous laisse perplexe sur le sens du devoir de certains :

Faisant suite au décret du 1^{er} avril, nous voyons fleurir des projets d'accords concernant le traitement des congés payés. Arguant le caractère exceptionnel de cette crise et la nécessaire contribution des salariés à l'effort commun, certaines directions d'entreprises appliquent avec zèle les mesures disponibles en cumulant congés payés, RTT et CET au calcul pour s'en assurer le contrôle. Si cette approche peut nous paraître excessive, elle devient intolérable quand, dans le même temps, ces mêmes dirigeants se font voter par leur CA des parts variables ou des primes de résultats de plus de 100% de leurs rémunérations.

Ne vous trompez pas Monsieur le ministre, l'Unsa ne prône pas une lutte des classes mais attend de chacun d'entre nous une exemplarité à la hauteur des événements que notre pays traverse.

Vous l'aurez compris, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, d'intervenir pour que les responsables des banques et assurances agissent en concertation sincère avec les partenaires sociaux car c'est dans le cadre d'une action collective que nous arriverons à surmonter cette crise sanitaire et économique.

Enfin, dans le cadre de l'après confinement et afin de favoriser la relance en France, nous vous soumettons l'idée de permettre aux salariés de sortir par anticipation de leur Plan d'Épargne Entreprise, de percevoir intéressement et participation, de monétiser leur Compte Épargne Temps sans incidence fiscale.

L'Unsa reste à votre disposition, comme elle l'est au quotidien au sein des entreprises françaises, avec à l'esprit l'intérêt commun et le progrès social. Ne doutant pas de l'intérêt que vous porterez à notre lettre, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour la Fédération Banques, Assurances et Sociétés Financières de l'UNSA
Le Secrétaire Général - François-Xavier JOLICARD

